

COMMUNE DE **DACHSTEIN**

21, rue Principale - 67 120 DACHSTEIN

Tél. 03 88 47 90 60

Fax 03 88 47 90 61

E-mail : mairie@dachstein.fr

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 27 AVRIL 2011**

L'an deux mil onze, le vingt sept avril à vingt heures quinze minutes, le Conseil Municipal de la commune de DACHSTEIN, convoqué par lettre du 20 avril 2011, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Léon MOCKERS, Maire.

Présents : Béatrice MUNCH, François ZIRN, Jean-Baptiste BIBERIAN,
Vincent MARTIN, Fabienne SIEGEL, Evelyne GRAUFFEL,
Roland WEIMANN, Nicole VIVIEN, Christine GRUSSENMEYER,
Christophe LENTZ

Absents excusés : Pascal FRITSCH procuration à Jean-Baptiste BIBERIAN
Claudine NOCK procuration à Christine GRUSSENMEYER
Patrick LANG procuration à Vincent MARTIN
Hélène PHILIPPE

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 21 MARS 2011

A l'unanimité des voix, le Conseil Municipal approuve sans observations, ni modifications, le procès-verbal des délibérations prises en séance du 21 mars 2011.

Avant d'aborder l'ordre du jour, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de nommer le secrétaire de séance en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

A l'unanimité des voix, le Conseil désigne Monsieur Clément MOUSSAY, Secrétaire de Mairie, pour remplir les fonctions de secrétaire.

**08/11 : BUDGET GENERAL DE L'EXERCICE 2010 ADOPTION DU COMPTE
ADMINISTRATIF COMMUNAL ET AFFECTATION DU RESULTAT
D'EXPLOITATION**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

DELIBERANT sur le compte administratif de l'exercice 2010 présenté par
Monsieur Léon MOCKERS, Maire ;

VU la délibération 01/11 portant adoption du compte administratif
2010 et affectation du résultat ;



VU l'état 1259 communiqué par les services de l'Etat et notamment le fait que la Commune de DACHSTEIN ne bénéficie d'aucune recette fiscale au titre de la CFE,

CONSIDERANT la nécessité de revoir l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2010 qui présente la forme d'un excédent de **295 202,33** euros ;

Après s'être fait présenté le budget primitif de l'exercice considéré ;

Après avoir procédé, à l'unanimité des voix, à l'élection de Madame Béatrice MUNCH en qualité de Présidente de séance ;

**Après que le Maire ait quitté la salle de séance,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité des voix des membres présents,**

ANNULE la délibération 01/11 portant adoption du compte administratif communal et affectation du résultat d'exploitation ;

DONNE acte de la présentation faite du compte administratif, lequel se résume comme suit :

BUDGET GENERAL	PREVISIONS 2010	REALISATIONS 2010	REPORT 2009	RESULTAT CUMULE 2010	RESTES A REALISER
Dépenses Fonctionnement	895 000,00	949 726,18	-	949 726,18	
Recettes Fonctionnement	895 000,00	1 244 928,51	-	1 244 928,51	
Excédent Fonctionnement		295 202,33		295 202,33	
Dépenses Investissement	560 000,00	241 228,00	136 205,65	377 433,65	30 000,00
Recettes Investissement	560 000,00	555 309,50	-	555 309,50	0
Excédent Investissement		314 081,50		177 875,85	
Excédent Global		609 283,83		473 078,18	

RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser ;

ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

STATUANT sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2010 qui présente la forme d'un excédent de **295 202,33** euros ;

DECIDE d'affecter le résultat comme suit :
-295 202,33 € en report au compte 002 de la section de fonctionnement

09/11 : BUDGET GENERAL 2011 : FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION ET ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU les propositions budgétaires de Monsieur le Maire ;

ATTENDU qu'il lui appartient de déterminer le produit fiscal global dont la commune a besoin pour assurer l'équilibre de son budget ;

**Après en avoir délibéré,
A l'unanimité des voix des membres présents,**

DECIDE de maintenir les taux d'imposition résultant des nouvelles bases d'imposition et de les voter tels qu'indiqués sur l'état n°1259 transmis par les services de l'Etat et de les arrêter comme suit;

TAXE	BASE	TAUX	PRODUIT
Taxe d'habitation	1 621 000	17,30	280 433
Taxe foncière propriétés bâties	1 390 000	9,94	138 166
Taxe foncière propriétés non-bâties	35 000	52,93	18 526
Cotisation foncière des entreprises	531 700	0,00	0
PRODUIT TOTAL	3 577 700		437 125

**Après en avoir délibéré,
A l'unanimité des voix des membres présents,**

VOTE le budget primitif de l'exercice 2011 arrêté comme suit :

Dépenses de fonctionnement	1 166 202.33,-
Recettes de fonctionnement	1 166 202.33,-
Dépenses d'investissement	440 978.18,-
Recettes d'investissement	440 978.18,-

10/11 : AMENAGEMENT DE LA COULEE VERTE - LOTISSEMENT DES CIGOGNES

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le code de l'urbanisme notamment ses articles L.300-1 ; L.300-2 et L111-10,

VU l'arrêté de lotir n° LT06708004R0001 accordé le 20 juin 2005 et sa modification LT 06708004R0001M1 du 10 octobre 2005 ;

VU le programme des travaux du 3 juin 2005 et notamment l'article 2.4 portant sur la Coulée verte et stipulant : cette coulée verte de 991m2 sera aménagée suivant le choix du Conseil Municipal ;

CONSIDERANT la demande des riverains de la coulée verte ;

Sur proposition du Maire
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité des voix des membres présents,

ADOPTÉ l'aménagement de la coulée verte comme suit :
- engazonnement de la coulée verte
- mise en place de 21 charmes communs (carpinus betulus) répartis sur la longueur de la coulée verte à approximativement 1,50 mètre du fossé.
- mise en place d'une haie de charmes communs formant une chicane du côté de la rue de la remise pour éviter les passages.

11/11 : ALLOCATION DE SUBVENTION SCOLAIRE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU la demande présentée le 14 avril 2011 par le directeur de l'Ecole Elémentaire François J'ESPERE tendant à obtenir une participation financière de la commune au titre des sorties prévisionnelles pour la prochaine rentrée scolaire

CONSIDERANT que les effectifs prévisionnels pour la rentrée 2011 sont de 181 élèves répartis de la façon suivante :

- 70 élèves en maternelle
- 111 élèves en élémentaire

Après en avoir délibéré,
A l'unanimité des voix des membres présents

DECIDE d'accorder une subvention au titre des sorties prévisionnelles de l'année scolaire de 10 euros par élèves soit :

- 1110 euros à l'Ecole Elémentaire François J'ESPERE
- 700 euros à l'Ecole Maternelle François J'ESPERE

AUTORISE le règlement de la dépense à travers son imputation au C/6574 Subventions, rubrique "coopérative scolaire école Élémentaire " et coopérative scolaire école Maternelle.

12/11 : ALLOCATION DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR SORTIE SCOLAIRE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU la demande présentée le 14 avril 2011 par le directeur de l'Ecole Elémentaire François J'ESPERE tendant à obtenir une participation financière exceptionnelle de la commune au titre du transport de l'ensemble des classes du groupe scolaire François J'Espère de Dachstein à l'OPS de Strasbourg prévue le 03 mai 2011

CONSIDERANT que le transport se fera en autobus;

**Après en avoir délibéré,
A l'unanimité des voix des membres présents**

DECIDE de contribuer financièrement à la sortie scolaire en allouant une subvention de :
- 250 euros à l'Ecole Elémentaire François J'ESPERE
- 450 euros à l'Ecole Maternelle François J'ESPERE

AUTORISE le règlement de la dépense à travers son imputation au C/6574 Subventions, rubrique "coopérative scolaire école Élémentaire " et coopérative scolaire école Maternelle.

13/11 : ALLOCATION DE SUBVENTION AU COLLEGE DE DUTTLENHEIM

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU la demande présentée le 09 décembre 2010 par le Collège de DUTTLENHEIM tendant à obtenir une participation financière de la commune au titre de séjours scolaires;

CONSIDERANT que plusieurs élèves concernés par ces séjours sont originaires de DACHSTEIN ;

**Après en avoir délibéré,
A l'unanimité des voix des membres présents,**

DECIDE de contribuer financièrement à ces séjours scolaires en allouant au Collège Nicolas Copernic de DUTTLENHEIM une subvention de 370 € ;

AUTORISE le règlement de la dépense à travers son imputation au C/6574 Subventions, rubrique " Collège de Duttlenheim".

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.
